

République Française
Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 2 mai 2002

Monsieur le Médiateur de l'éducation nationale,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre troisième rapport traitant de l'activité des médiateurs pour l'année 2001.

J'ai noté un certain nombre d'avancées dans la façon de traiter nos concitoyens même si j'ai conscience, à la lumière des exemples que vous rapportez, de la nécessité de poursuivre sans relâche notre effort pour que l'éducation nationale soit une administration encore plus accueillante et plus soucieuse de dialogue et d'explication.

Parmi les nombreux sujets abordés, votre rapport met particulièrement l'accent sur deux domaines sensibles qui doivent retenir l'attention de toute la communauté éducative. Il s'agit des élèves atteints de handicap et des enfants intellectuellement précoces.

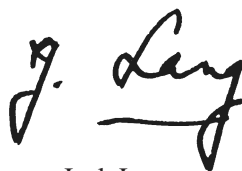
Dans ces deux domaines, j'ai décidé de promouvoir une politique active et déterminée. Vos remarques et suggestions sont évidemment les bienvenues.

D'une façon générale toutes vos analyses feront l'objet d'un examen précis et la démarche de suivi dont vous rendez compte par ailleurs doit être amplifiée.

Vous êtes, avec vos collègues, un de ces leviers nécessaires à la modernisation en cours de notre système éducatif.

Je souhaite enfin vous redire combien j'apprécie le travail et l'engagement des médiateurs académiques et de vous même et vous assurer à nouveau de toute ma confiance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Médiateur de l'éducation nationale, l'assurance de ma considération distinguée.



Jack Lang

Monsieur Jacky SIMON
Médiateur de l'éducation nationale
1, rue Danton
75006 PARIS